

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

**Séance du jeudi 24 juin 2021**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
<p><b>Date de la convocation</b> 17 juin 2021</p> <p><b>Date d'affichage</b> 17 juin 2021</p> <p><b>Délibération n°</b> 2021-41</p> <p><b>Objet de la délibération</b> <i>Pôle services techniques – Commande publique – Attribution et signature marché négocié de maîtrise d'œuvre pour la construction de la médiathèque</i></p> <p>Vote pour à l'unanimité</p> <p><b>POUR : 33</b> <b>CONTRE : 0</b> <b>ABSTENTION : 0</b></p>		

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin deux mille vingt et un, à dix-huit heures et quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, BESSET Monique, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, CHARRETON Paule-Sandrine, ATIAS Jessica, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VAZ Hugo, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, LAGIER Laure, MARINONI Audrey.

**Procurations :**

DUPONT Thierry donne procuration à LAURERI Philippe,  
SCHMITTE Laurent donne procuration à DELGADO Alexandra,  
BELTRA Sandrine donne procuration à BERTRAND Huguette,  
GANDIN Frédéric donne procuration à TREQUATTRINI Pascale,  
CHAUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,  
BOLLA Alain donne procuration à VINCENTS Christiane,  
ROYET Pierre donne procuration à MARINONI Audrey.

**Absents :**

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par délibération du 11 juin 2020, la commune a autorisé le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, en limitant à trois le nombre de candidats à concourir pour la construction de la médiathèque.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage s'élève à 2 100 000 € HT.

Un avis de concours a été mis en ligne le 23 juin 2020. Conformément aux prescriptions de l'avis de concours précité, les candidatures devaient être remises pour le 27 juillet 2020 à 12h. Soixante-quatre équipes ont déposé un dossier de candidatures dont quatre sont arrivés hors délais.

L'ouverture des plis contenant les candidatures a été effectuée par le secrétariat du concours (Service de la Commande Publique) qui a réalisé la vérification

administrative de chaque candidature. Le jury s'est réuni le 17 novembre 2020 et a désigné 3 équipes admise à concourir (par ordre d'arrivée) :

Pli n°24 : TZU STUDIO  
PLI N°36 : LAND  
Pli n°44 : AMELIA TAVELLA.

En date du 7 janvier 2021, un message relatif à la remise de prestation concernant le marché de maîtrise d'œuvre a été envoyé à chaque candidat.

Les candidats ont pu poser des questions et l'ensemble des réponses a été transmis à chaque candidat sous forme de précisions.

Les équipes ont rendu leurs projets dans les délais soit avant le 29 mars 2021 à 16h.

Les trois projets ont été remis anonymement.

Le jury s'est réuni le 21 avril 2021 et a proposé un classement des projets des trois équipes selon les critères figurants au Règlement de Consultation. Le jury, par avis motivé, a désigné comme lauréat le projet codé C.

Ce projet lauréat émane du mandataire du groupement, LAND. Une décision municipale a été prise en date du 3 mai 2021 pour désigner le lauréat du concours, et autoriser monsieur le maire à engager les négociations avec ce dernier et allouer à chacun des trois équipes ayant participé au concours l'indemnité prévue par le règlement de concours, soit 12 000 € HT.

Un avis d'attribution du résultat de concours a été publié le 4 mai 2021 au BOAMP et au JOUE.

Le pouvoir adjudicateur a décidé d'engager une négociation avec le lauréat désigné.

La procédure de négociation ayant été conduite à son terme, le marché de maîtrise d'œuvre est soumis à l'approbation du conseil municipal sur les bases suivantes :

- Forfait provisoire de rémunération pour les missions de base (études d'Avant-Projet Sommaire y compris mise au point esquisse ; études d'Avant-Projet Sommaire/Définitif, études de PROjet, Assistance pour la passation des Contrats de Travaux, VISA des études exécution, Direction de l'Exécution des contrats de Travaux, Assistance aux Opération de Réception : 253 050.00€ H.T ;
- Forfait provisoire de rémunération pour les missions complémentaires Synthèse, d'Ordonnancement Pilotage et Coordination et Système de sécurité incendie : 38 800.00 € H.T ;
- Mission spécifique d'Ergonomie 7 000.00 € H.T

Soit un forfait provisoire de 298 850.00 € HT, 358 620.00 € T.T.C

\*\*\*\*\*

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **ATTRIBUE ET SIGNE** le marché négocié de maîtrise d'œuvre et tous les documents s'y rapportant avec le groupement suivant :

LAND (S.A.R.L.) ARCHITECTE (mandataire)  
BETREC IG (S.A.S.) BE STRUCTURE BE VRD ECONOMISTE DE LA  
CONSTRUCTION OPC (cotraitant)  
ADRET (S.C.) BE FLUIDES / THERMIQUE / CVC / PLB BE ELECTRICITE/ CFO /  
CFA COORDINATEUR SSI (cotraitant)  
KANJU (S.A.R.L.) BE SCENOGRAPHIE (cotraitant)  
IGETEC (S.A.S.) BE ACOUSTIQUE (cotraitant)  
OPERA ERGONOMIE (S.A.R.L.) (cotraitant)

pour un montant de travaux prévisionnel de 2 100 000 € H.T sur la base de  
rémunération provisoire de 298 850.00 € H.T

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire



**AR Prefecture**

083-218301307-20210624-202141-DE  
Reçu le 29/06/2021  
Publié le 29/06/2021